



# SYNDICAT NATIONAL UNIFIE DES IMPOTS

80/82 rue de Montreuil 75011 PARIS - Tél. 01.44.64.64.44 - Fax 01.43.48.96.16  
E-mail : snui@snui.fr http://www.snui.fr Réf. PC/03

Paris, le 1<sup>er</sup> Juillet 2005

## Vers une « TVA sociale » antisociale ?

Les libéraux souhaitent relancer le débat sur la TVA sociale. Pour le SNUI, une hausse de la TVA destinée aux caisses de sécurité sociale afin de baisser, en contrepartie, les cotisations sociales conduirait à une substitution qui aurait plusieurs conséquences :

- elle abaisserait significativement le « coût du travail » au profit des entreprises et leur procurerait un gain qui serait reporté sur l'imposition de la consommation, de loin la plus importante (la TVA représente 46% des recettes fiscales brutes de l'Etat) : en ce sens, elle transformerait le revenu du travail (salaire net + cotisations) en profit,
- elle changerait la nature du lien entre la cotisation synonyme de salaire différé et de contrepartie sous la forme de prestations et/ou de droits sociaux,
- elle verrait s'effondrer la contribution des entreprises au financement de politiques sociales dont elles bénéficient pourtant très directement (système de santé performant, prestations sociales réinjectées sous forme de consommation...),
- elle introduirait un peu plus d'injustice dans le système fiscal français : la TVA pèse plus lourdement sur les bas revenus (entièrement consacrés à la consommation) que sur les plus hauts (la propension à consommer diminuant au fur et à mesure que l'on s'élève dans la hiérarchie des revenus) : elle est dégressive, donc injuste par nature. L'augmenter de 4 points revient à faire peser sur le budget des ménages ce que les entreprises économisent, mais aussi à déprimer un peu plus la consommation et donc, *in fine*, la croissance et l'emploi pourtant invoqués comme moteur des « réformes »...

***Moins de rémunération du travail, plus d'injustice fiscale, la réflexion ne peut que conclure à une TVA antisociale.***

Pour sa part, le SNUI continue d'avancer l'idée d'un rééquilibrage entre impôts directs et impôts indirects passant notamment par l'élargissement de l'assiette d'impôts existants (Impôt sur le revenu, sur la fortune), le changement d'assiette d'autres impôts (impôts locaux) et l'abaissement de l'imposition de la consommation (Taxe intérieure sur les produits pétroliers, Taxe sur la valeur ajoutée). Concernant le financement du système de protection sociale, l'imposition de la valeur ajoutée aurait le mérite d'élargir l'assiette des cotisations dites patronales existantes.

***Pour recevoir les communiqués de presse sur messagerie, consulter le site snui.fr***